



ANALYSE FINANCIERE DE SAINT-PAUL-DE-VARCES

Trésorerie de Vif

PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

SAINT-PAUL-DE-VARCES est une petite commune du département de l'ISERE et de la région RHONE ALPES.

Située en zone périurbaine, elle fait partie de la communauté d'agglomération de Grenoble Alpes Métropole, groupement à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)

Des bords du LAVANCHON aux crêtes du VERCORS, la commune s'étend sur une superficie de 1969 hectares entre 293 et 2047 mètres d'altitude. Elle se situe dans le périmètre du parc naturel régional du Vercors.

Elle compte 2 221 habitants au 1^{er} janvier 2013. Le nombre de foyers fiscaux s'élève en 2013 à 1 058, dont 25,7 % de foyers non imposables. Le revenu fiscal annuel moyen par foyer est de 34 801 €.

La commune dispose d'un tissu économique modeste.

65 établissements sont imposés à la contribution foncière des entreprises

La Chambre de commerce et d'industrie recense 43 entreprises qui comptabilisent une quarantaine d'emplois. Elles couvrent les domaines d'activité suivants : service aux entreprises (15) BTP (15) commerce de détail (7) services aux particuliers (5) et industrie (1)

Les emplois offerts sont répartis pour 18 % dans l'industrie, 35 % dans la construction et 47 % dans le secteur tertiaire

Les finances de la commune sont suivies au travers d'un budget principal et trois budgets annexes :

- le budget annexe de l'eau
- le budget annexe CCAS
- le budget annexe de la micro centrale (inactif en 2013).

La Zone commerciale est gérée au travers d'un budget distinct.

La commune est membre de la communauté d'agglomération de Grenoble Alpes Métropole, structure intercommunale à fiscalité professionnelle unique à qui elle a versé en 2013 une attribution de compensation de 22 k€ et dont elle a reçue une dotation de solidarité communautaire de 133 k€.. Elle est en outre membre de syndicats intercommunaux dont les participations s'élèvent à 73 K€, et membre du parc régional du Vercors auquel elle verse une participation annuelle de 8,9K€. Enfin les subventions versées à la caisse des écoles et au CCAS s'élèvent à 39 K€

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
PRINCIPAUX CONSTATS.....	4
I] LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT.....	5
A) COMPOSANTES DES CHARGES ET DES PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT.....	5
1°) <i>Les charges de fonctionnement augmentent de 20 %</i>	5
2°) <i>Les produits progressent de 14,5 % sur la période</i>	8
B) LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BAISSÉ.....	10
II] L'INVESTISSEMENT.....	12
A) LE FINANCEMENT DISPONIBLE	12
B) LES DEPENSES D'EQUIPEMENT.....	13
C) LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	13
III] EQUILIBRE DU BILAN	15
A) LE FONDS DE ROULEMENT	15
B) LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	16
C) LA TRESORERIE.....	16
IV) MARGES DE MANOEUVRE	17
A) LA FISCALITE DIRECTE LOCALE	17
B) ANALYSE DE L'ENDETTEMENT	19
C) LE COEFFICIENT D'AUTOFINANCEMENT COURANT	21
LEXIQUE.....	22
ANNEXES	24

INTRODUCTION

La présente étude est réalisée pour le seul budget principal de la commune de SAINT-PAUL-DE-VARCES. Elle porte sur les exercices 2009 à 2013, et les données chiffrées sont majoritairement exprimées en milliers d'euro

Les moyennes de comparaison utilisées sont celles indiquées sur les fiches de situation financière AEFB éditées par la Direction Générale des Finances publiques à la clôture des opérations comptables de l'exercice 2013 pour les communes appartenant à un groupement de communes à fiscalité professionnelle unique et situées dans la strate 2 000 à 3 499 habitants soit 56 communes de l'Isère, 186 communes de la région Rhône-Alpes et 1661 communes au plan national.

PRINCIPAUX CONSTATS

La situation financière de la commune de SAINT-PAUL-DE-VARCES au 31 décembre 2013 est préoccupante. Les comptes présentés ne sont pas exploitables sans retraitement, notamment car les charges ne sont pas intégralement rattachées à l'exercice auquel elles se rapportent.

La capacité d'autofinancement brute est quasiment nulle.

Sur la période analysée, 2009-2013, les charges ont progressé plus rapidement que les produits.

La pression fiscale est supérieure à celle des communes de la strate : le produit de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties est plus élevé que la moyenne des communes comparables. Cela doit bien entendu être étudié en fonction d'autres éléments de contexte, notamment le revenu fiscal moyen par foyer.

L'encours de la dette au 31/12/2013 a baissé, ramenant le niveau d'endettement par habitant à 233 €, montant très inférieur à celui des communes de la strate tant au niveau départemental qu'au niveau régional.

D'un point de vue strictement comptable, la commune doit se fixer des objectifs pour améliorer sa qualité comptable ce qui lui permettra, notamment, d'apprécier en temps réel le niveau de ses dépenses et de ses recettes :

- rattachement des charges et produits à l'exercice
- respect du délai réglementaire de 30 jours pour le paiement des dépenses et paiement des intérêts moratoires en cas de retard de paiement
- intégration des travaux terminés
- pratique des amortissements obligatoires (y compris comptes 20)
- mise en place d'un inventaire

I] LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT

A) Composantes des charges et des produits réels de fonctionnement

Les résultats de l'analyse des charges et produits réels de fonctionnement doivent être utilisés avec beaucoup de prudence. En effet, la commune de Saint-Paul-de-Varces n'a pas rattaché tous les produits et charges à l'exercice auquel ils se rapportent. Les charges notamment, ont été payées dans la limite des crédits ouverts, et en fin d'exercice, certaines factures ont été stockées et payées sur les crédits de l'exercice suivant. De ce fait, les résultats ne sont pas sincères.

Les dépenses de l'exercice 2013 payées en 2014 s'élèvent à environ 420 000 € dont 140 000 € de dépenses d'investissement et 280 000 € de dépenses de fonctionnement.

Un glissement équivalent des dépenses a pu être constaté en 2013 : les dépenses de l'exercice 2012 payées en 2013 s'élèvent à 268 000 € dont 75 000 € de dépenses d'investissement et 193 000 € de dépenses de fonctionnement.

Sur l'exercice 2013, il manque donc 87 000 € de dépenses de fonctionnement et 65 000 € de dépenses d'investissement

Dès lors, le parti a été pris d'effectuer l'analyse à partir des données des comptes de gestion non corrigées et de mesurer l'impact du non-rattachement des charges chaque fois que cela est possible, et principalement au travers de l'analyse du fonds de roulement de l'exercice 2013.

1°) Les charges de fonctionnement augmentent de 20 %

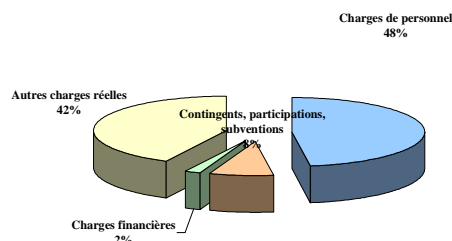
Sur la période analysée, d'après les comptes présentés, les charges de fonctionnement réelles ont augmenté de 14,23 % (1 638 K€ en 2013 contre 1 434 K€ en 2010) La progression a été plus marquée en 2011 (+6,3 %) puis la tendance haussière ralentit en 2012 (+ 3,7 %) et 2013 (+2,9 %).

On peut évaluer à 280 K€ le montant des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2013 payées en 2014 et à 193 K€ les dépenses de 2012 payées en 2013 et réévaluer par différence les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2013 de 87 K€.

En données corrigées, la progression est de 20 % sur la période analysée.

Structure des charges réelles

Année 2013



- les **charges de personnel**, qui représentent près de 48 % (45 % en données corrigées) des dépenses réelles totales ont progressé de plus de 25 % sur la période, soit une augmentation de près de 6 % par an. La plus forte hausse est intervenue en 2010 (+10 %).

Elles représentent une charge de 352 € par habitant, pour une moyenne départementale des communes de comparaison établie à 316 €/hab. et une moyenneregionale à 290 €/hab.

- les **autres charges réelles**, qui représentent en 2013 plus de 42 % des dépenses réelles, ont progressé de 18 % sur la période.

Il convient principalement de relever la tendance haussière des achats qui ont progressé de 30 % sur la période, mais le non-rattachement des charges à l'exercice rend l'analyse très incertaine. Une étude des différents postes devra être conduite par la commune, avec rattachement préalable des charges à l'exercice, pour que des mesures d'économies ciblées puissent éventuellement être mises en œuvre. En annexe du présent document, figure un tableau des charges 2013 reconstituées qui peut servir de point de départ à cette analyse.

- les **contingents et participations**, qui représentent en 2013 environ 7 % des dépenses réelles, ont baissé de 26 % sur la période, soit une baisse d'environ 7 % par an. La baisse la plus sensible est celle de 2011 (-16,7 %). Le non-rattachement des charges à l'exercice explique très certainement les évolutions contrastées de ces charges.

- Les **contingents et participations obligatoires** ont diminué de 36,5 % sur la période. La participation au SIVASP pour le collège passe de 55 K € en 2010 à 35K € en 2013 (43 K€ si les dépenses avaient correctement été rattachées à l'exercice). Cette baisse s'explique par la disparition de la contribution exceptionnelle en comblement de déficit au profit de ce syndicat.

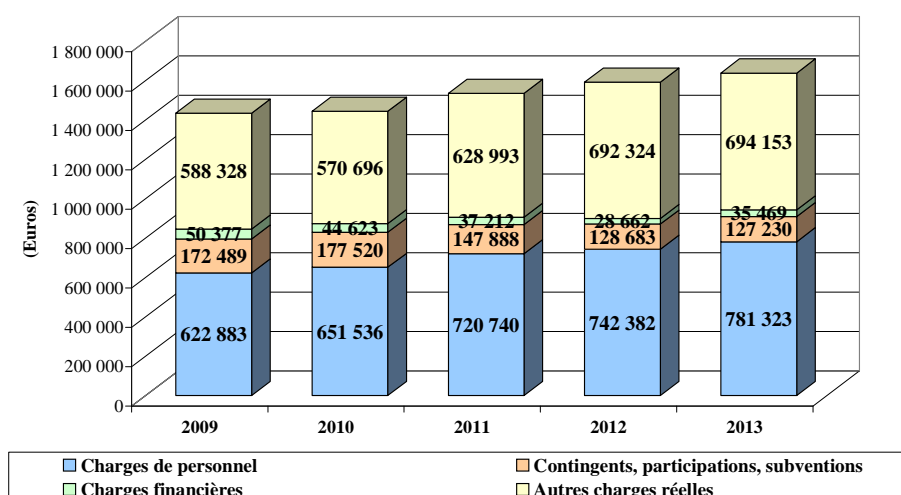
La participation au syndicat du Lavanchon est inchangée à 16 K€ et celle du Parc National du Vercors est passée de 8,8 K€ à 9,8 K€.

Les autres versements concernent principalement la METRO et sont en baisse.

- Les **subventions** versées augmentent quant à elles d'environ 11 % sur la période, soit une augmentation annuelle moyenne de 4 %. A cet égard, il convient de noter que la subvention au CCAS, soit 16 K€, et la subvention à la caisse desécoles, soit 23 K€ représentent en 2013 près de 95 % des subventions accordées. L'évolution de ce poste est donc très largement lié au niveau de la subvention annuelle versée à ces entités.

- les **charges financières**, qui représentent en 2013 environ 2 % des dépenses réelles, ont baissé de 30 % sur la période. Ramenées en €/hab, elles représentent une charge de 97 €, ce qui est comparable aux moyennes de référence fixées entre 94 € et 107€.

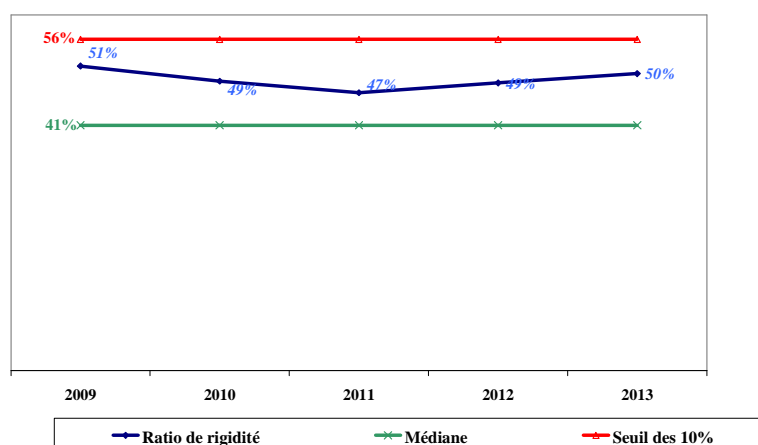
Évolution des charges réelles (montant)



Ratio de rigidité

Le ratio de rigidité des charges structurelles (charges de personnel + contingents et participations + charges d'intérêts) / Produits de fonctionnement évalue le caractère incompressible de certaines dépenses.

Couverture des charges (personnel, contingents, intérêts) par les produits

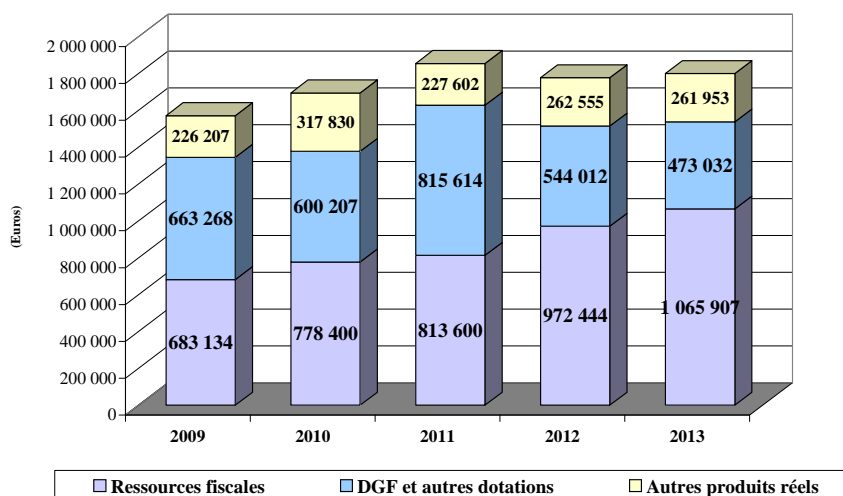


Ce ratio est passé de 0.51 en 2010 à 0.47 en 2012, puis est reparti à la hausse pour atteindre 0.50 en 2013 (0,51 en données corrigées).

Il se situe de façon incontestable très au-delà de la médiane (droite verte) établie à partir des ratios de l'ensemble des communes de France de la strate, 50 % des communes les mieux classées pour ce ratio se situant au-dessous de ce seuil, et juste en deçà du seuil des 10 % (droite rouge) représentant les communes qui enregistrent les ratios les plus élevés.

2°) Les produits progressent de 14,5 % sur la période

Évolution des produits réels (montant)



Les produits de fonctionnement ont connu deux fortes progressions entre 2009 et 2010 (+7,9 %) et entre 2010 et 2011 (+9,5 %) avant de connaître une baisse significative en 2012 (-4,2 %) et de se stabiliser en 2013, sous réserve d'un rattachement correct des produits à l'exercice.

Structure des produits réels de fonctionnement

Année 2013	St Paul de Varces		Moyenne départementale		Moyenne régionale	
	En € par habitant	%	En € par Habitant	%	En € par Habitant	%
Total produits réels de fonctionnement	811	100	910	100	859	100
Recettes fiscales	480	59	621	68	562	65
DGF et autres dotations	213	26	180	20	196	23
Autres produits réels	118	15	109	12	101	12

En 2013, le montant des produits réels de fonctionnement par habitant est légèrement inférieur aux moyennes départementale et régionale.

La structure des produits réels est, en revanche, sensiblement différente : ainsi, les recettes fiscales par habitant de la commune sont très en retrait par rapport à la moyenne départementale, ce qui est compensé en partie par les dotations, et dans une moindre mesure par les autres produits réels.

L'analyse des différents produits conduit aux constats suivants :

- **les ressources fiscales**, 1 066 K€ en 2013, qui représentent près de 60 % des produits réels de fonctionnement ont connu une forte progression entre 2010 et 2013 : +56 % soit une augmentation moyenne de 14 % par an.

Les taux votés par la commune sont restés stables pendant la période ; l'augmentation est donc la conséquence de l'augmentation des bases liée pour partie à la revalorisation annuelle des bases et pour

partie aux nouvelles bases imposées. Ainsi la commune est passée de 756 logements en 2009 à 847 logements en 2013.

Le produit de la fiscalité directe locale provient :

- à 52,76 % du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (412 065 €)
- à 46,18 % du produit de la taxe d'habitation (360 631 €)
- à 1,06 % du produit de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (8 290 €).

La commune, adhérente de la communauté d'agglomération de Grenoble Alpes Métropole, ne perçoit pas de fiscalité « professionnelle ».

En 2013, les éléments de contexte relatifs à la structure fiscale des foyers imposables de la commune font apparaître un niveau de revenus relativement plus élevé que la moyenne :

- le revenu fiscal moyen par foyer est de 34 801 € pour une moyenne départementale de 28 666 €.
- la commune compte 1 058 foyers fiscaux dont 25,7 % de foyers non imposables, alors que les moyennes départementale et régionale s'élèvent respectivement à 37,6 % et 38,7 %

Année 2013	Saint Paul de Varcès			Moyenne départementale			Moyenne Régionale		
	Bases en €/hab	Taux communal	Produit en € par habitant	Bases en €/hab	Taux communal	Produit en € par habitant	Bases en €/hab	Taux communal	Produit en € par habitant
Taxe d'habitation (TH)	1 391	13.34	186	1 201	9.40	113	1 313	10.10	133
Taxe foncière bâti (TFB)	796	20.41	162	1 120	18.75	210	1 229	15.42	190
Taxe foncière non bâti (TFNB)	8	46.64	4	17	55.04	9	21	47.54	10

Les **taux votés** par la collectivité, pour les deux taxes qui constituent le produit de sa fiscalité sont :

- supérieurs aux moyenne départementale et régionale pour le **foncier bâti**, mais le produit par habitant est inférieur de 23 % à la moyenne départementale, ce qui peut s'expliquer par la structure des bases communales imposées au foncier bâti, inférieures aux moyennes de comparaison :
 - 98,6 % de locaux d'habitation ordinaires imposés pour une moyenne départementale et régionale de 61,6 %
 - 1,4 % de locaux à usage professionnel ou commercial imposés, contre 17,5 % au plan départemental et 18,2 au niveau régional
 - aucun établissement industriel et assimilé ; moyenne départementale à 18,6 % et régionale à 18,1 %.
- supérieurs aux moyennes départementale et régionale pour la **taxe d'habitation**, avec un produit également supérieur aux moyennes. Cela s'explique par des bases plus élevées que les moyennes de référence départementale et régionale, par une valeur locative moyenne de 3 984 € supérieure à la moyenne départementale (3 463 €) et à la moyennerrégionale (3 594 €) et par les données socio-démographiques évoquées supra.

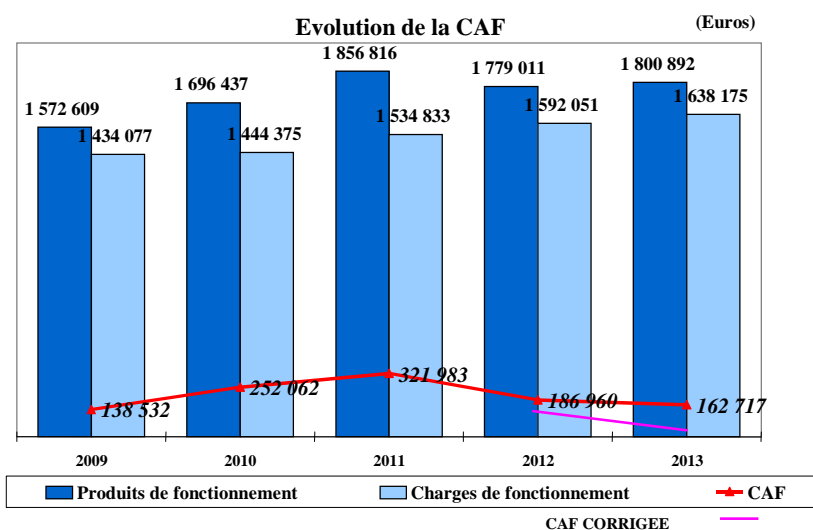
847 logements étaient imposés en 2013 à la taxe d'habitation.

- **les dotations**, dont la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui représentent plus de 26 % des ressources réelles de fonctionnement ont baissé de près de 29 % sur la période :
 - baisse de la DGF : -8 % sur la période
 - baisse des attributions de compensation et de péréquation (- 25 % sur la période)
 - baisse des autres dotations et participations (- 65 % sur la période).
- **les autres produits réels**, qui représentent en 2013 4,5 % des produits réels de fonctionnement progressent de 15 % sur la période mais l'évolution demeure très irrégulière, comprennent notamment les produits des locations.

A noter que la comptabilisation des travaux en régie a disparu à compter de 2011. Il conviendra de voir s'il s'agit d'un manque de rigueur comptable ou d'un abandon de la pratique des travaux en régie.

B) La Capacité d'autofinancement baisse

La Capacité d'autofinancement brute (CAF) représente l'excédent de fonctionnement (Produits réels diminués des charges réelles) utilisable pour financer les dépenses d'investissement (c'est à dire, les remboursements de dettes par priorité, puis avec le reliquat de nouvelles dépenses d'équipement...).



Du fait de l'augmentation plus rapide des produits que celle des charges réelles de fonctionnement, la commune a toujours dégagé un autofinancement positif sur la période.

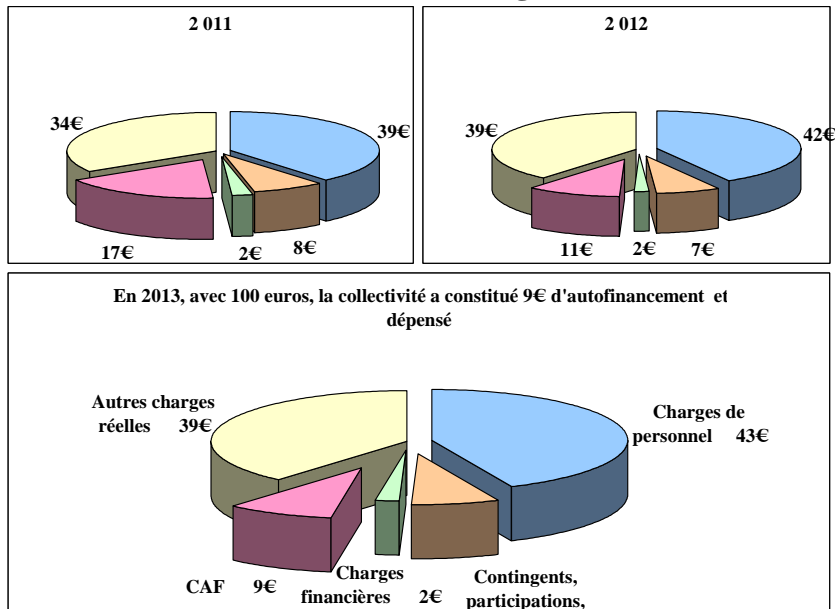
Toutefois cette tendance s'inverse à compter de 2011, et une érosion légère apparaît en 2012 et 2013.

Cette tendance serait très probablement plus marquée si la commune avait correctement rattaché ses charges à l'exercice.

Sur l'exercice 2013, en données corrigées, la CAF brute n'est plus que de 44 622 € (en rose sur le graphique) et la CAF nette du remboursement des emprunts devient négative --139 236 €.

La commune doit impérativement prendre des mesures pour maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement et retrouver une CAF nette lui permettant à l'avenir de financer de nouvelles dépenses d'équipement.

Utilisation des produits de fonctionnement (données non corrigées)



II) L'INVESTISSEMENT

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la commune constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente la variation du fonds de roulement.

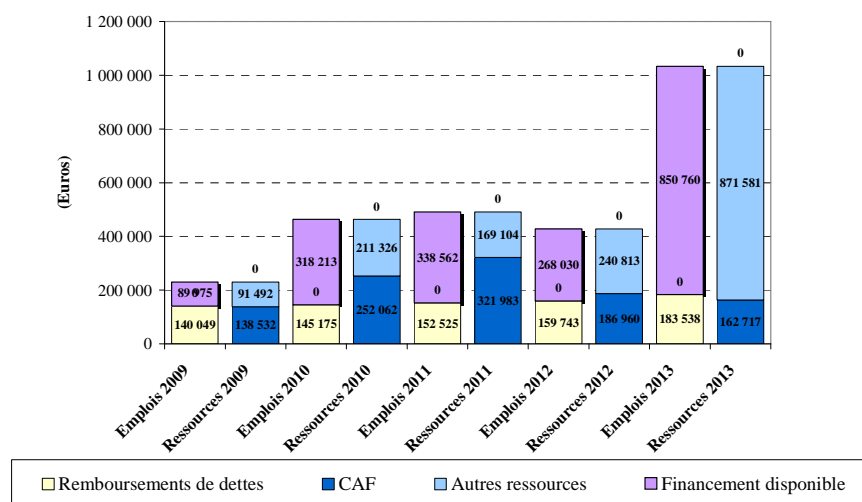
A) Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes.

Calcul du financement disponible en 2013

Rubrique	2013	2013 données corrigées
Produits de fonctionnement réels	1 800 892	1 800 892
- Charges de fonctionnement réelles	1 638 175	1 756 270
= Capacité d'autofinancement brute	162 717	44 622
- Remboursement de dettes	182 479	182 479
= Capacité d'autofinancement (CAF) nette	- 19 762	-137 857
+ Autres ressources d'investissement	871 581	871 581
- Remboursement des autres dettes	1 059	1 059
= Financement disponible	850 760	732 665

Formation du financement disponible



La collectivité a dégagé un financement disponible de 850 760 € (732 665 € en données corrigées) très supérieur à celui des années précédentes qui était de l'ordre de 300 000 € qui lui a permis de financer ses dépenses d'équipement.

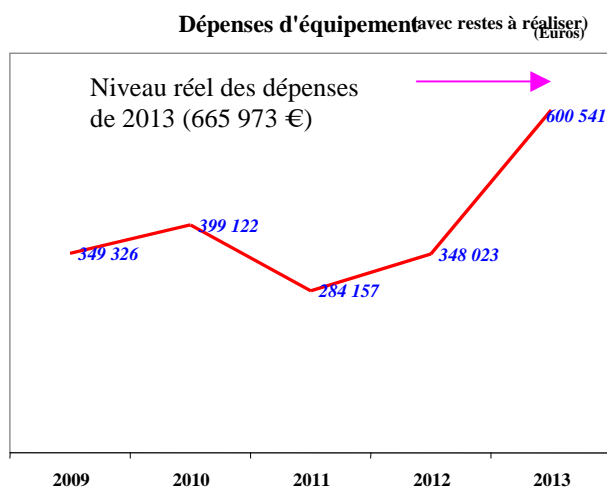
Cette situation est exceptionnelle, puisque la commune a enregistré en 2013 733 146 € de produits de cessions

B) Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement représentent 76.6 % des dépenses budgétaires d'investissement.

Le niveau des dépenses par habitant, soit 270 € est inférieur aux moyennes départementale et régionale des communes de la strate qui s'établissent respectivement à 223 € et 198 €

Évolution des dépenses d'équipement



Les dépenses d'équipement ont suivi une courbe ascendante, avec un léger recul en 2011 et un pic de dépenses en 2013, dernière année du mandat municipal. Il convient toutefois de garder à l'esprit que les données budgétaires sont partiellement faussées du fait du non rattachement des charges à l'exercice auquel elles se rapportent. Pour l'exercice 2013, les dépenses d'équipement se sont élevées à 665 973 € soit un doublement des dépenses par rapport aux années précédentes.

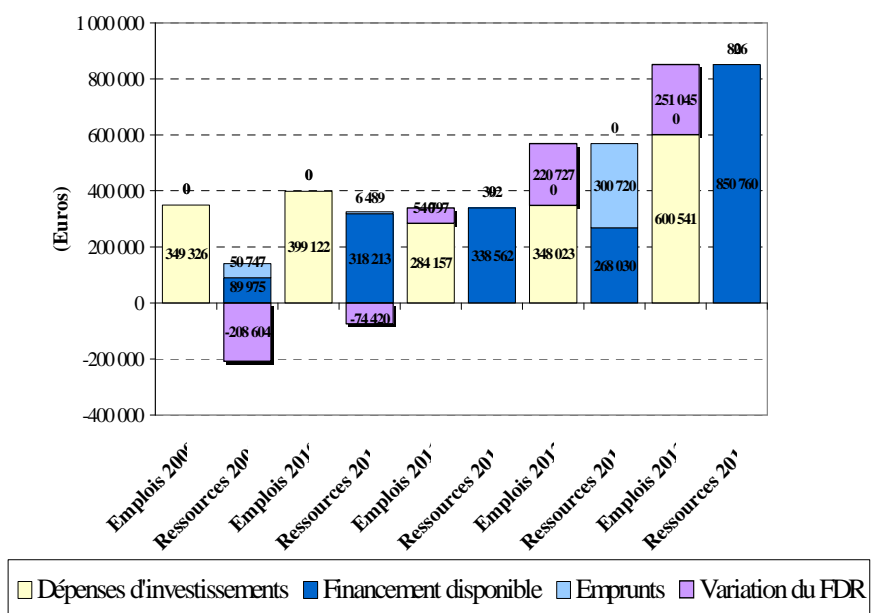
C) Le financement des investissements

Comme vu précédemment, pour l'exercice 2013 le montant du financement disponible s'établit à 850 760 € (732 665 en données corrigées)

Le financement disponible est composé de la CAF nette du remboursement en capital de la dette, soit 137 857 € en données corrigées, à laquelle s'ajoutent les ressources propres d'investissement soit 871 581 € (dont FCTVA 39 194 €, Taxe locale d'équipement 17 922 € subventions d'équipement 82 611 € et produits de cessions pour 731 854€)

La commune n'a pas eu recours à l'emprunt en 2013. Sur la période analysée, le recours à l'emprunt, pour le budget général, a été limité : 50 000 € en 2009 et 300 000 € en 2012.

Financement des investissements



III] EQUILIBRE DU BILAN

Le bilan décrit, à la clôture de l'exercice, l'ensemble du patrimoine que la commune a constitué d'année en année. Ce patrimoine comprend un "actif" (total des biens immobiliers ou mobiliers, des créances et de la trésorerie) et un "passif", total des moyens de financement que détient la commune (dotations, subventions, dettes...).

La mesure de l'équilibre financier de la commune s'effectue à travers trois grandeurs caractéristiques : le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie.

Bilan en 2013	
ACTIF	PASSIF
Immobilisations 10 554 300	Subventions, dotations, réserves 10 504 599
Stocks et créances 444 085	Dettes financières 516 568
Trésorerie 355 773	Dettes fournisseurs, sociales 332 989
	FDR = 466 867
	BFR = 111 096
	Trésorerie = FDR - BFR = 355 773

A) Le fonds de roulement

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses.

Fin 2013, le fonds de roulement s'élève en théorie à 466 868 €. Compte tenu du non-rattachement des charges à l'exercice, ce fonds de roulement doit être corrigé :

- des charges payées en 2014 et se rapportant à l'exercice 2013 soit en moins 152 695,66.
- des restes à réaliser 2013. L'état des restes à réaliser en dépenses s'élevait à 452 324 €

Le fonds de roulement réel à la fin de l'exercice 2013 est donc négatif à hauteur de 138 151,66 €.

La norme généralement admise est un fonds de roulement représentant 2 à 3 mois de dépenses de fonctionnement.

B) Le besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances plus stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée génère un besoin de financement. A l'inverse, une dette pas encore payée vient diminuer ce besoin de financement. Le BFR traduit le décalage entre perception de recettes et paiement de dépenses.

Négatif en 2011 (-132 455 €) et 2012 (-124 947 €) le besoin en fonds de roulement est redevenu positif en 2013 (111 096 €) ce qui traduit un besoin de financement. Si l'on rajoute les dépenses de l'exercice 2013 non mandatées, le besoin en fonds de roulement réel est de 531 948 €.

Trois budgets annexes sont rattachés au budget principal

- le budget annexe de l'eau
- le budget annexe CCAS
- le budget annexe de la micro centrale (inactif en 2013).

Leur trésorerie n'a pas d'impact significatif sur celle de la commune. Il est à noter qu'au 1^{er} janvier 2015, la commune perdra la gestion du service de l'eau au profit de la future métropole.

La commune, qui émet régulièrement les titres des recettes, est également informée des restes à recouvrer sur titres émis.

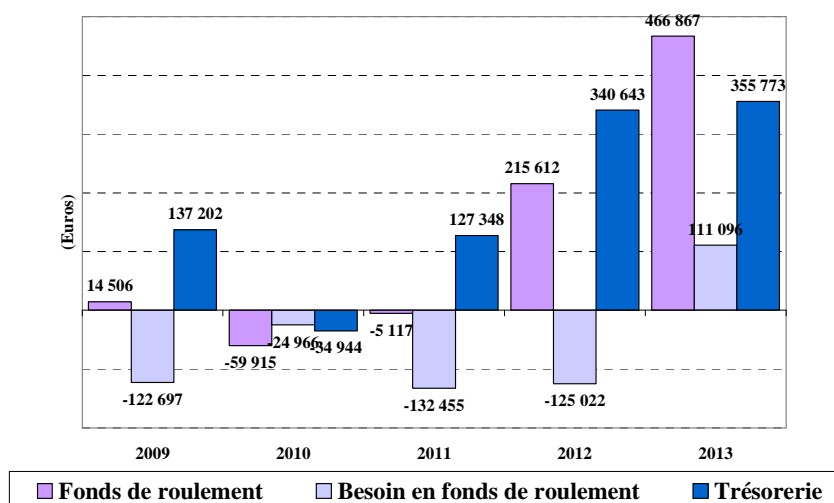
C) La trésorerie

La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement.

Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

Le niveau de trésorerie de la commune est fluctuant. De fait, la commune a recours à une ligne de trésorerie de 150 000 € qu'elle rembourse rarement. Elle ne respecte pas le délai réglementaire de paiement des dépenses de 30 jours à compter de la réception des factures, notamment en fin d'exercice.

Évolution des principaux éléments du bilan



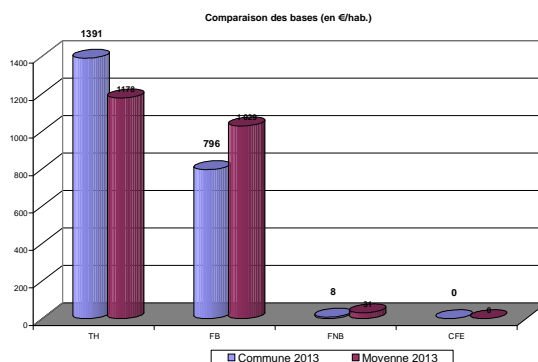
IV) MARGES DE MANOEUVRE

Les principales marges de manœuvre d'une collectivité se situent, soit au niveau de ses charges de fonctionnement, soit au niveau de ses produits (fiscalité directe locale), soit encore en matière d'endettement.

A) La fiscalité directe locale

Les graphiques ci-dessous, relatifs aux bases et aux taux mettent en perspective les données de la collectivité avec les données moyennes nationales des communes appartenant à la même strate démographique et à un même type de groupement à fiscalité propre.

Comparaison des bases



- taxe d'habitation

847 logements sont imposés en 2013 à la taxe d'habitation, contre 756 en 2009 soit une augmentation de 12 % en 5 ans

Les bases nettes taxées, 1 391 € en moyenne par habitant, sont supérieures aux moyennes départementale (1 201 €), régionale (1 313 €) et nationale (1 175 €)

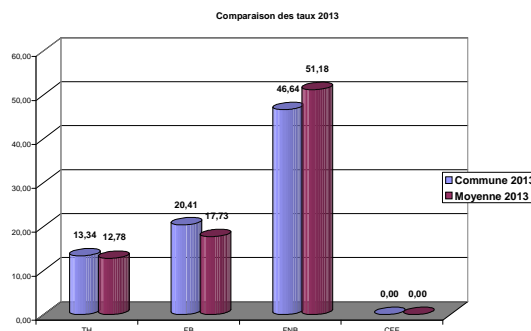
La commune n'a consenti aucune exonération, par délibération, sur le montant des bases.

- taxe foncière sur les propriétés bâties

Les bases nettes par habitant, soit 796 €, sont inférieures aux moyennes départementale (1 120 €), régionale (1 229 €) et nationale (1 029 €) des communes de la strate.

Le montant des exonérations de droits pouvant être supprimées sur délibération est, en 2013 de 26 781 €.

Comparaison des taux

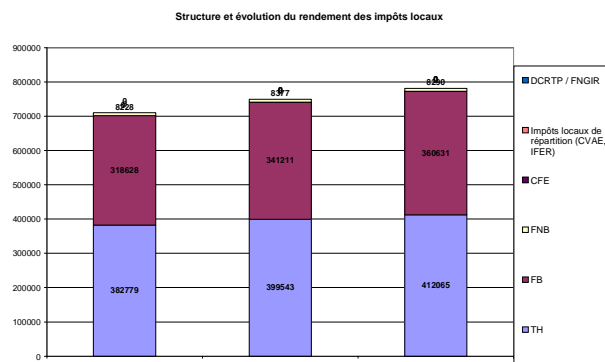
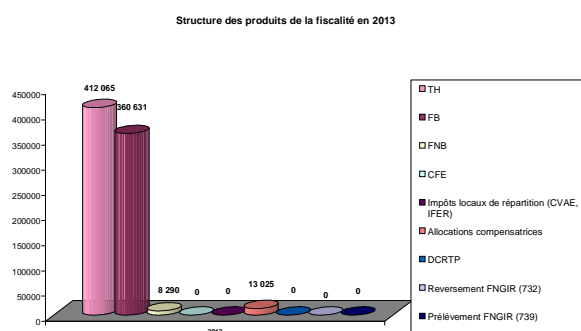


- Taxe d'habitation

Avec un taux de 13,34 % en 2013, inchangé sur la période étudiée, la commune se situe au-delà des moyennes départementale (9,40 %) régionale (10,10 %) et nationale (12,78 %)

- Taxe foncière sur les propriétés bâties

Avec un taux de 20,41 %, également inchangé entre 2009 et 2013, la commune se situe au-delà des moyennes départementale (18,75 %) régionale (15,42 %) et nationale (17,73 %) des communes de la strate.



Les produits de la taxe d'habitation et de la taxe foncière constituent l'essentiel des ressources de la collectivité.

Les mécanismes de garantie individuelle de ressources et les allocations compensatrices pèsent peu dans le panier de ressources. Toutefois, la commune bénéficie d'un reversement de 110 833 € de la part des groupements à fiscalité propre (METRO).

B) Analyse de l'endettement

L'encours de la dette au 31 décembre 2013 s'élève à 510 675 €, soit 230 € par habitant.

A titre de comparaison, la dette moyenne par habitant des communes de la strate est de 797 € pour le département et 834 € pour la région.

L'annuité de la dette s'élève à 97 € par habitant à Saint-Paul-de-Varces contre 107 € pour les communes de la strate au plan départemental et au plan régional.

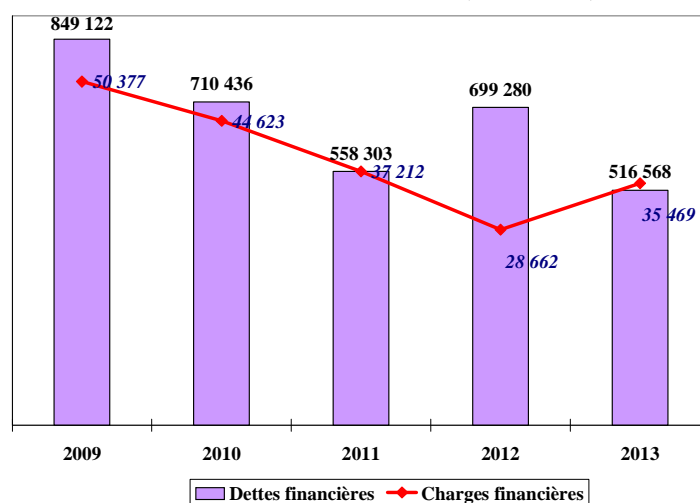
Au 31 décembre 2013, la dette est constituée de 5 emprunts ou tranches d'emprunt auprès d'établissements de crédit.

- Une tranche d'emprunt, présentant au 31/12/2013, un capital résiduel de 139 664.08 €, et un emprunt présentant un capital résiduel de 5 412.68 € parviendront à échéance en 2014
- deux tranches d'emprunt présentant un capital résiduel de 80 726.48 € parviendront à échéance en 2016,
- Le dernier emprunt présentant au 31/12/2013 un capital résiduel de 284 871.92 € parviendra à échéance en 2027.

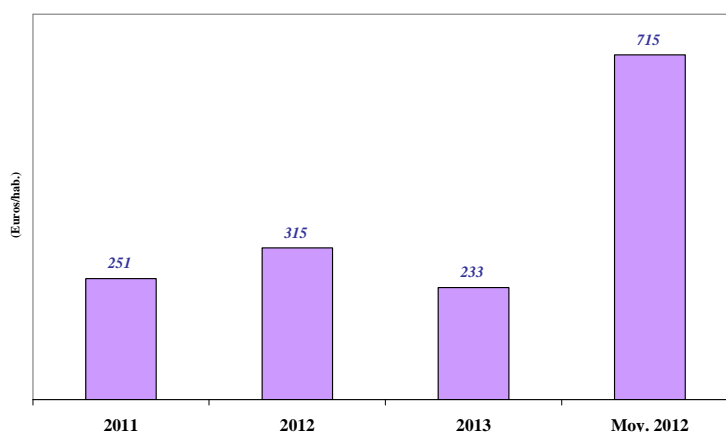
La moitié de la dette a donc une durée résiduelle de remboursement supérieure à 10 ans (15 ans).

A noter que la commune, au travers du budget « zone commerciale » doit également rembourser un emprunt de 549 254 € au crédit agricole au titre d'un prêt IENA modulable et 250 000 € à la caisse d'épargne (mise à disposition 10/01/2014).

Évolution de la dette (Montant)



Dettes financières

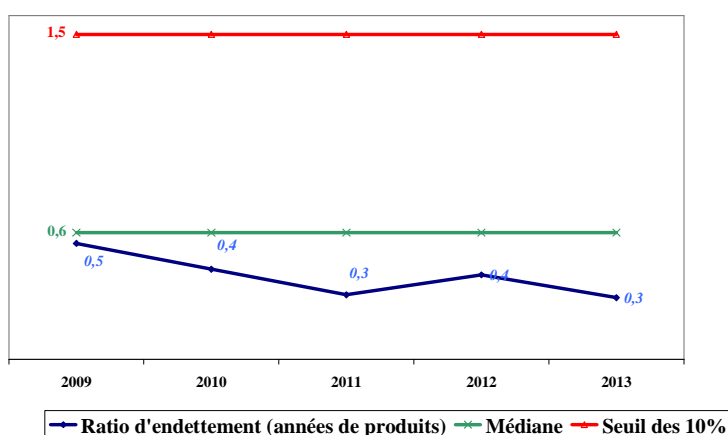


* Strate : communes de 2 000 à 3 500 hab ;

Ratio d'endettement

Le ratio « encours de dettes/produits de fonctionnement » (exprimés en années) permet d'apprécier la solvabilité de la commune, c'est à dire sa capacité à rembourser ses dettes financières à partir de ses produits de fonctionnement.

Nombre d'années de produits nécessaire au remboursement de la dette



Le ratio d'encours de la dette par rapport aux produits de fonctionnement est passé de 0,54 à 0,29 entre 2009 et 2013. Il se situe en deçà de la médiane (droite verte) établie à partir des ratios de l'ensemble des communes de France de la state, le seuil des 10 % (droite rouge) représentant les communes qui enregistrent les ratios les plus élevés.

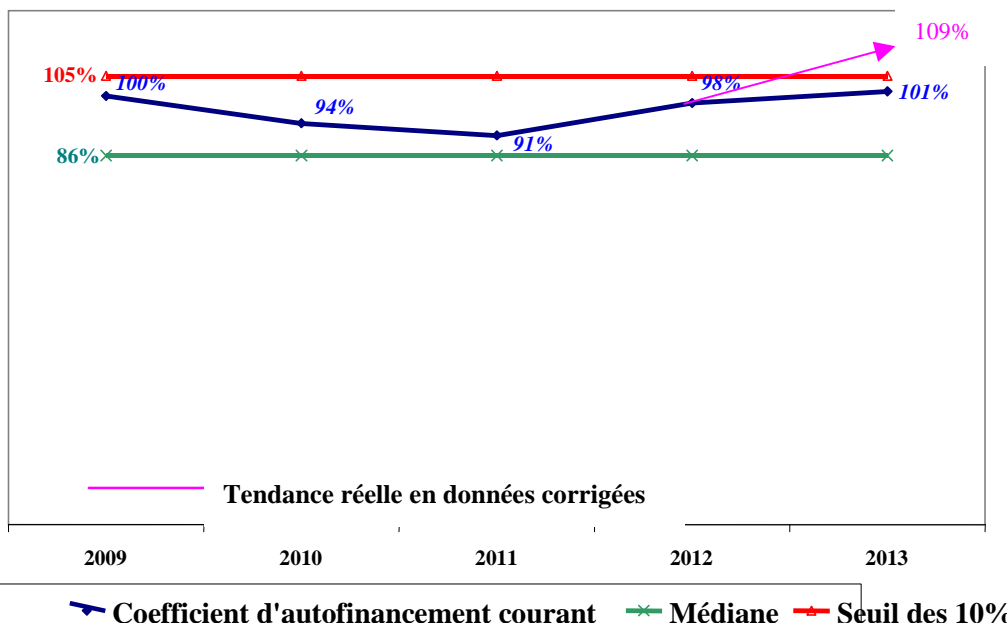
Ainsi, en 2013, il faudrait à la commune de Saint-Paul-de-Varces moins de 3 mois de produits de fonctionnement pour rembourser sa dette, la moyenne s'établissant à 7 mois.

C) Le coefficient d'autofinancement courant

Le coefficient d'autofinancement courant (CAC) permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes. Un coefficient supérieur à 1 indique que la commune est incapable de faire face à ses remboursements de dettes avec son seul autofinancement.

Coefficient d'autofinancement courant

Couverture des charges et des remboursements de dettes par les produits



Sur toute la période, ce ratio reste supérieur à la moyenne de référence.

Avec 101 % le CAC de 2013 se rapproche du seuil d'alerte.

En données corrigées, ce ratio passe à 1.09 en 2013 et se situe donc au-delà du seuil d'alerte

Ainsi la collectivité ne dispose d'aucune marge de manœuvre pour autofinancer ses nouvelles dépenses d'équipement.

LEXIQUE

Actif

A l'actif du bilan sont inscrits l'ensemble des biens du patrimoine (immobilisations pour leur valeur historique) ainsi que l'ensemble des éléments n'ayant pas vocation à y rester de manière durable (stocks, créances, trésorerie). L'actif immobilisé brut représente l'ensemble des immobilisations inscrites au bilan fonctionnel pour une durée supérieure à un an (dépenses d'équipement, titres de participations, opérations pour comptes de tiers). L'actif circulant désigne les stocks et créances qui se renouvellent au cours de l'exercice.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Autofinancement

(voir Capacité d'autofinancement)

Besoin en fonds de roulement (BFR)

Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs, État). Une créance crée un besoin de financement; la collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. A l'inverse, une dette génère une ressource; dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource. En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées.

Bilan

Le bilan présente la situation patrimoniale de la collectivité à la date de clôture de l'exercice. Pour l'analyse financière, certaines rubriques du bilan sont reclassées afin de faire ressortir les grandeurs caractérisant la structure financière de la collectivité et d'apprécier son équilibre financier global.

Le bilan se présente sur deux colonnes: une colonne actif et une colonne passif. Il se découpe en trois grandes masses permettant de calculer trois grandeurs caractéristiques: les biens et financements à long terme (utilisés pour le calcul du fonds de roulement); l'ensemble des droits et obligations à court terme de la collectivité (calcul du besoin en fonds de roulement) et enfin la trésorerie dans son acception la plus large.

Capacité d'Autofinancement (C.A.F.)

Elle représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement. La CAF permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

Capitaux et assimilés

Ce sont les fonds à disposition de la commune à long terme hors dettes financières (dotations, réserves, résultat de l'exercice, subventions d'investissement, opérations pour comptes de tiers...).

Charges de fonctionnement réels

En analyse financière M14, les charges réelles correspondent à des charges de fonctionnement qui donnent lieu ou donneront lieu à décaissement.

Financement disponible

Il représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes financières.

Excédent brut de fonctionnement (EBF)

Il correspond à l'excédent des produits courants sur les charges courantes. C'est la ressource fondamentale de la commune indépendante des produits et charges financières et exceptionnelles.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions d'investissements, les amortissements et provisions, les dettes financières à moyen long terme) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

Produits de fonctionnement réels

En analyse financière M14, les produits réels correspondent à des produits de fonctionnement (hors cession d'actifs) qui donnent lieu ou donneront lieu à encaissement.

Réel

En analyse financière, la notion de réel diffère de celle d'encaissement ou de décaissement. Est considéré comme réelle, une opération qui a ou aura (au cours d'un exercice ultérieur) un dénouement en trésorerie.

Résultat de fonctionnement ou résultat comptable

Différence entre le total des titres et le total des mandats émis en classe 7 et 6 de la section de fonctionnement.

Trésorerie

C'est l'ensemble des liquidités disponibles en caisse ou au compte au Trésor et des valeurs mobilières de placement.

ANNEXES

- Les tableaux issus des applications SAFRAN-SAFI :
 - AF1E : tableau de détermination de la CAF brute
 - AF2 simplifié : calcul du financement disponible
 - AF4 simplifié : tableau des ratios
 - AF5 : bilan fonctionnel
- la fiche AEF 2013
- l'état de la dette
- le tableau de reconstitution des charges 2013